



FORMATIONS

2022

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS



OFFRE DE FORMATIONS 2022

GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION

► Cliquez sur le titre d'une formation pour afficher le programme

- **Concevoir des tableaux de bord et des indicateurs adaptés à son activité dans les ESMS : les prémices du contrôle de gestion**
- **Anticiper la clôture des comptes**
- **Mettre en œuvre l'analyse financière**
- **CPOM : s'engager dans une démarche de contractualisation**
- **Etablir le budget prévisionnel de son établissement ou de son service**
- **Réaliser son EPRD et son ERRD ; secteur Social et Médico-social**
- **Elaborer le compte administratif : de la procédure à la mise en pratique**
- **Maitriser et mettre en pratique l'EPRD, l'outil financier du CPOM**
- **Maitriser les spécificités comptables et financières dans les associations gestionnaires d'ESMS**



Les programmes affichés dans ce catalogue sont adaptables selon vos besoins et selon les spécificités de vos structures.

CONTACTEZ-NOUS !

Laurent DUBOIS

03.80.68.47.20

06.30.16.45.94

formation@uriopss-bfc.fr



CONCEVOIR DES TABLEAUX DE BORD ET DES INDICATEURS ADAPTÉS À SON ACTIVITÉ DANS LES ESMS : LES PRÉMICES DU CONTRÔLE DE GESTION

Objectifs :

- Perfectionner ses connaissances en contrôle de gestion et intégrer les spécificités du secteur social et médico-social.
- Mettre en place des tableaux de bord et des indicateurs pour améliorer le suivi du budget d'un établissement.
- Améliorer la maîtrise des coûts au sein d'un établissement.
- Maîtriser la logique des documents et analyser les résultats en termes de stratégie financière.
- Développer un outil d'aide à la contractualisation.

Programme :

1. La nécessité du suivi et du contrôle de gestion dans votre établissement :

- Financement, suivi budgétaire, maîtrise des coûts : intégrer le contexte juridique et les dernières évolutions législatives autour de votre métier et de votre secteur,
- Améliorer le suivi financier global de votre établissement ;

2. Savoir construire des tableaux de bord et sélectionner des indicateurs pertinents dans votre gestion financière :

- Déterminer les objectifs précis de votre établissement et mettre en place des tableaux de bord adaptés :
- Mettre en place des indicateurs pertinents pour répondre à vos besoins :
- La collecte des informations pour alimenter utilement vos tableaux de bord :
- Créer son tableau de bord : méthodologie, supports, mise en œuvre et suivi ;

3. Optimiser l'exploitation de vos tableaux de bord et savoir les utiliser comme outil de pilotage de l'établissement

- Analyser vos tableaux de bord : aide à la décision et contrôle des chiffres clés,
- Suivre l'activité de votre établissement avec un tableau de bord : alerter à temps des problèmes de gestion,
- Communiquer autour de vos tableaux de bord, en interne et vis-à-vis de vos autorités de tarification ;

4. Assurer le suivi et l'utilisation pérenne de vos tableaux de bord en les actualisant.

Intervenant :

Sylvain TRAMOY,
Expert-Comptable spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social
Cabinet AEC

Date :

A convenir avec la structure

Durée :

1 journée (7 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Coût pédagogique : 1 300 €
Déplacement et hébergement : **sur devis**
► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Directeurs d'établissements ou d'associations, Directeurs Administratifs et Financiers, Gestionnaires et Comptables.
Prérequis : connaître les mécanismes comptable de base

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires d'un support pédagogiques.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20 // 06.30.16.45.94

ANTICIPER LA CLOTURE DES COMPTES

CONTEXTE :

Vous trouvez que les comptes annuels de vos établissements tardent à sortir ? Vous souhaitez que l'information financière de l'année précédente puisse être disponible et exploitable dès janvier ? Vous cherchez des solutions pour que votre service comptable ne soit plus embolisé durant les 4 premiers mois de l'année ? L'arrivée des EPRD et les Rapports infra-annuels va également obliger votre (vos) établissement(s) à produire des situations comptables intermédiaires plus rapidement.

Objectifs :

- Acquérir et maîtriser les points complexes comptables liés au secteur social et médico-social
- Mettre en place le guide d'arrêté des comptes efficient
- Identifier et lever les obstacles qui freinent la production rapide des comptes annuels ou des situations intermédiaires
- Mettre en place un processus continu et opérationnel d'amélioration des délais de clôture de vos comptes

Programme :

1. LES COMPTES ANNUELS

- Les principes comptables généraux,
- Les obligations comptables de l'établissement,
- Les obligations comptables de l'association gestionnaire ;

2. LES SPECIFICITES DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

- Les provisions : charges de personnel, congés payés, RTT, etc,
- Les intercos et les comptes de liaison,
- L'affectation du résultat et des réserves,
- Les plus-values et moins-values d'actif,
- Les subventions,
- Le financement des investissements et du besoin en fonds de roulement ;

3. LA DÉMARCHÉ GÉNÉRALE D'ACCÉLÉRATION DE CLÔTURE

- Mettre en place une démarche de réduction des délais : prérequis, se mettre en mode projet, la revue des procédures de contrôle interne, la revue du système d'information,
- Phase de diagnostic des processus comptables : comment est alimentée la comptabilité en amont, comment est organisée la fonction comptable,
- Définir les procédures et les moyens pour permettre une gestion plus rapide des flux d'information : identifier les zones d'inefficience,
- Méthodologie,
- Identifier les informations nécessaires par grand cycle comptable
- Décrire les informations nécessaires à chaque tâche,
- Elaborer un nouveau planning d'arrêté des comptes ;

4. LE SUPPORT MÉTHODOLOGIQUE

- Identifier, pour chaque cycle de comptes, les obstacles qui freinent leur révision rapide, un focus sur les comptes spécifiques du médico-social,
- Définir l'objectif de révision de chaque cycle de comptes, les risques spécifiques, les moyens à mettre en œuvre, la documentation,
- Prendre en main les feuilles de travail spécialisées pour le secteur ESMS, documenter l'historique, maîtriser les contrôles,
- Travaux du Siège : élaboration des comptes combinés et formalisation de l'annexe des comptes annuels (contenu, outil méthodologique).

Intervenant :

Sylvain TRAMOY,
Expert-Comptable spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social
Cabinet AEC

Date :

A convenir avec la structure

Durée :

1 journée (7 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs (net de taxe) :

Coût pédagogique : 1 300 €
Déplacement et hébergement : **sur devis**
-> frais annexes estimatifs maximums, facturés au réel.

Public et prérequis :

Directeur général, directeur d'établissement, responsables comptables et financiers d'associations et leurs collaborateurs.
Aucun prérequis spécifique

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires d'un support pédagogiques.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20 // 06.30.16.45.94

METTRE EN OEUVRE L'ANALYSE FINANCIERE

Objectifs :

- Permettre un diagnostic de la situation financière d'une association.
- Négocier l'allocation des financements nécessaires à la politique d'investissement et à l'impact de celle-ci sur le fonctionnement des établissements et des services.

Programme :

1. Objectifs et méthodologie générale de l'analyse financière

2. Analyse de l'exploitation :

- Les soldes intermédiaires de gestion
- La capacité d'autofinancement
- Les ratios

3. Analyse de la structure financière :

- L'étude du risque de faillite à court terme
- La trilogie « Fonds de Roulement, Besoin en Fonds de Roulement, Trésorerie »
- Les ratios d'analyse
- Les moyens d'action sur les déséquilibres financiers
- Les équilibres financiers à moyen et long termes : du tableau de financement au plan pluriannuel de financement
- Le lien avec les documents budgétaires, la procédure d'investissement et l'EPRD

Intervenant :

Sylvain TRAMOY,
Expert-Comptable spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social
Cabinet AEC

Date :

A convenir avec la structure

Durée :

1 journée (7 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Cout pédagogique : 1 300 €
Déplacement et hébergement : **sur devis**
► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Directeur général, directeur d'établissement, responsables comptables et financiers d'associations et leurs collaborateurs.
Aucun prérequis spécifique

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires d'un support pédagogiques.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20 // 06.30.16.45.94

CPOM : S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE CONTRACTUALISATION

Contexte :

La loi ASV, parue le 28 décembre 2015 et la LFSS ont instauré la généralisation des CPOM (Contrat Pluriannuels d'Objectif et de Moyens) obligatoires et la mise en place de l'EPRD (État de Prévisions des Recettes et des Dépenses) pour les secteurs personnes âgées et handicap (sous financement ARS). Etes-vous prêts ?

Objectifs :

- Découvrir les règles des contrats CPOM de nouvelle génération
- Conduire et élaborer son CPOM
- Argumenter les financements de votre CPOM
- Acquérir la méthode de dialogue de gestion
- Analyser et communiquer sur la réalisation des objectifs de votre CPOM

Programme :

1/. Piloter les étapes de la contractualisation

1.S'approprier la nouvelle procédure budgétaire

- Les nouvelles modalités
- Le principe de transparence
- Les documents annexes au CPOM

2.Le budget de référence : base zéro (BBZ)

- Appréhender le mécanisme du rebasage : les règles du budget base zéro et les outils
- Différences entre les budgets mono-établissements et multi-établissements
- Le calcul des surcoûts d'exploitation : la sincérité avant tout

3.Le financement des nouveaux projets

- Les modalités de calcul de la dotation globale
- Le calcul du prix de journée
- Le principe de l'EPRD et du plan pluriannuel de financement
- Les possibilités d'affectation des résultats
- Un document majeur : le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

4.Démontrer et communiquer sur la santé financière de votre (vos) établissement (s)

- S'appuyer sur les indicateurs financiers
- Le passage de la logique comptable à la logique financière : différences
- Le passage de la procédure contradictoire au dialogue de gestion : différences

Suite du programme en page 2 ...

Intervenant :

Sylvain TRAMOY,
Expert-Comptable spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social
Cabinet AEC

Date :

A convenir avec la structure

Durée :

1 journée (7 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Coût pédagogique : 1 300 €
Déplacement et hébergement : **sur devis**
► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Directeurs d'établissements ou d'associations, Directeurs Administratifs et Financiers, Gestionnaires et Comptables.
Prérequis : connaître les mécanismes comptable et de gestion budgétaires de bases

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires d'un support pédagogiques.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20 // 06.30.16.45.94

CPOM : s'engager dans une démarche de contractualisation

Programme (suite) :

II /. Négocier son contrat CPOM

1. Les intervenants et leurs rôles respectifs

- Le choix des membres du Comité technique et du Comité de pilotage
- Le rétro planning de la négociation et du suivi du CPOM

2. Le dialogue de gestion

- Le principe de dialogue de gestion
- Les rôles nouveaux attribués à l'Autorité de Contrôle et de la Tarification, au gestionnaire et à son Conseil d'administration
- Les outils à disposition et le reporting

3. Les indicateurs du dialogue de gestion

- Les indicateurs ANAP et ANESM : revue, aide au choix et méthode pour les interpréter
- Indicateurs de niveau 1 et 2
- Quels indicateurs retenir ? en fonction de quels objectifs ? Cibler l'utilité pour votre gestion ?
- L'élaboration de vos propres indicateurs, méthode

4. Le tableau de bord de pilotage de votre contrat CPOM

- Construire son tableau de bord et le choix des indicateurs : les 4 étapes clés
- L'analyse des indicateurs : méthodologie
- Exemples et cas pratique
- Le benchmark et ses outils pour positionner votre ESMS.
- Les outils du benchmark : quels sont-ils ? Où les trouver ? Lesquels retenir pour votre établissement ?
- Méthode pour négocier

5. Mettre en place une négociation réussie

- Le suivi de la vie du contrat CPOM : la contractualisation des indicateurs

ILLUSTRATIONS – PRESENTATIONS D'EXEMPLES DE CONTRATS CPOM

Intervenant :

Sylvain TRAMOY,
Expert-Comptable spécialisé dans le
secteur sanitaire, social et médico-social
Cabinet AEC

Date :

A convenir avec la structure

Durée :

1 journée (7 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Coût pédagogique : **1 300 €**
Déplacement et hébergement : **sur devis**
► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Directeurs d'établissements ou d'associations, Directeurs Administratifs et Financiers, Gestionnaires et Comptables.
Prérequis : connaître les mécanismes comptable et de gestion budgétaires de bases

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires d'un support pédagogiques.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20 // 06.30.16.45.94

ETABLIR LE BUDGET PREVISIONNEL DE SON ETABLISSEMENT OU DE SON SERVICE

Objectifs :

- Maîtriser les obligations réglementaires à respecter dans le cadre de la procédure budgétaire, de la présentation du compte administratif, du plan de financement et des indicateurs constituant le tableau de bord.
- Transmettre aux participants des connaissances en matière de présentation de leur stratégie aux autorités de tarification leur permettant de répondre aux obligations des ESMS.
- Appréhender la logique du budget prévisionnel, l'élaborer, se perfectionner dans la présentation et la négociation d'un budget.

Programme :

1. L'environnement législatif et réglementaire :

- Les financeurs du secteur SMS
- Les formes de financement
- Annualité et pluri annualité

2. La procédure budgétaire

3. Le contentieux

4. Le cadre normalisé budgétaire

5. Le mécanisme de calcul du tarif, focus sur certaines variables d'ajustement et leurs conséquences (activités, charges calculées, etc.)

6. Le Plan pluriannuel d'investissement et de financement

7. L'EPRD.

Intervenant :

Sylvain TRAMOY,
Expert-Comptable spécialisé dans le
secteur sanitaire, social et médico-social
Cabinet AEC

Date :

A convenir avec la structure

Durée :

1 journée (7 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Coût pédagogique : 1 300 €
Déplacement et hébergement : **sur devis**
▶ Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Directeur général, directeur d'établissement, responsables comptables et financiers d'associations et leurs collaborateurs.
Aucun prérequis spécifique

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires d'un support pédagogiques.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20 // 06.30.16.45.94

REALISER SON EPRD ET SON ERRD : SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Objectifs :

- Comprendre les mesures clés de la réforme de la tarification et ses impacts pour son établissement,
- Appréhender le contexte de mise en place de l'EPRD et de l'ERRD ainsi que son articulation avec le CPOM.
- Connaître le contenu de l'EPRD et de l'ERRD,
- Maîtriser les étapes de construction d'un EPRD et d'un ERRD adaptés à son établissement,
- Etre en capacité de réaliser son EPRD et son ERRD à partir de cas pratique

Programme :

1. Contexte de la tarification applicable aux EHPAD et PUV

- Présentation des évolutions introduites par la LFSS pour 2016 (ESMS avec financement CNSA),
- Le passage à l'EPRD et à l'ERRD,
- Le lien avec le CPOM;

2. Les dispositions clés de la réforme de la tarification et ses conséquences financières et tarifaires :

- Les règles et les impacts sur le compte de résultat prévisionnel,
- Les indicateurs départementaux de référence et les écarts avec votre activité,
- La tarification à la ressource : un renversement de logique financière,
- Les modalités de calcul, les charges concernées, et la mise en place de la convergence tarifaire;

3. Mettre en place de l'EPRD dans un ESMS : maîtriser le cadre spécifique et le calendrier :

- La logique de l'EPRD et en ses incidences sur votre gestion financière et budgétaire,
- Le cadre normalisé et le contenu précis de l'EPRD,
- Les spécificités retenues pour le secteur médico-social,
- L'importance de la situation financière de départ pour construire l'EPRD puis le plan global de financement pluriannuel ;

4. Mettre en place les outils de suivi financier :

- Les modalités de suivi et de gestion financière,
- Les indicateurs de pilotage essentiels,
- La Capacité d'autofinancement (CAF) : définition et rôle central dans l'EPRD,
- Les nouveaux dispositifs annexés à l'EPRD
- La méthode de présentation des comptes d'emploi et du compte de résultat prévisionnel,
- La procédure d'arrêté des comptes;

Cas pratique : construire le bilan financier d'un ESMS

5. La mise en œuvre de l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses):

- La logique de l'ERRD,
- Le cadre normalisé et le contenu précis,
- Les comptes d'emplois et annexes;

6. Déterminer et affecter son résultat sous ERRD

- Le retraitement du résultat: dépenses non opposables, provisions, dépenses rejetées,
- Les modalités d'affectation du résultat;

7. Maîtriser les modalités de calculs et de gestion financière pour le pilotage de votre établissement

- Le lien entre la CAF et les dettes financières,
- Les tableaux de financement prévisionnels : modalités d'élaboration et stratégie financière,
- Cerner les notions d'apport ou de prélèvement sur le fond de roulement. Jusqu'où aller ?
- Construire l'EPRD cohérent en partant de la situation financière de départ
- Pratiquer les dispositifs du plan pluriannuel de financement (PPF) : modalités de financement et d'amortissements, traitement des surcoûts, etc.
- Elaborer un PFPF : prérequis, impacts des nouvelles dispositions, méthodologie de construction
- Maîtriser la nouvelle présentation des comptes d'emploi et du compte de résultat prévisionnel

Cas pratique : monter un EPRD, puis un ERRD complet et cohérent en maîtrisant chaque étape.

Intervenant :

Sylvain TRAMOY,
Expert-Comptable spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social
Cabinet AEC

Dates :

A convenir avec la structure

Durée :

2 journées (14 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Coût pédagogique : **2 600 €**
Déplacement et hébergement : **sur devis**
► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Directeurs d'établissements ou d'associations, Directeurs Administratifs et Financiers, Gestionnaires et Comptables.
Prérequis : Connaître les mécanismes comptables et de gestion budgétaire de base

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires d'un support pédagogiques.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20
06.30.16.45.94

ELABORER LE COMPTE ADMINISTRATIF : DE LA PROCEDURE A LA MISE EN PRATIQUE

Objectifs :

- Comprendre l'articulation entre compte administratif et budget prévisionnel dans le cadre de la procédure budgétaire.
- Maîtriser la production du compte administratif.
- Intégrer cet outil comme élément du « dialogue de gestion » dans le cadre du CPOM.

Programme :

1. Le contenu du compte administratif ;
2. Les pièces obligatoires ;
3. Le bilan d'établissement ou de service ;
4. Le budget exécutoire, les virements de crédits et les décisions modificatives ;
5. La liste des comptes issue de l'arrêté du 22 décembre 2008.

Intervenant :

Sylvain TRAMOY,
Expert-Comptable spécialisé dans le
secteur sanitaire, social et médico-social
Cabinet AEC

Date :

A convenir avec la structure

Durée :

1 journée (7 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs adhérents (net de taxe) :

Coût pédagogique : 1 300 €
Déplacement et hébergement : **sur devis**
► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Directeurs d'établissements ou d'associations, Directeurs Administratifs et Financiers, Gestionnaires et Comptables.
Aucun prérequis spécifique

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires d'un support pédagogiques.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20 // 06.30.16.45.94

MAITRISER ET METTRE EN PRATIQUE L'EPRD, L'OUTIL FINANCIER DU CPOM

Objectifs :

- Connaître le contenu de l'EPRD
- Savoir collecter les éléments nécessaires à la construction de l'EPRD
- Améliorer la méthodologie d'analyse financière, dans le contexte de l'EPRD
- Maîtriser les outils financiers d'aide à la décision pour le pilotage de l'établissement
- Maîtriser les étapes de construction d'un EPRD adapté à un établissement.
- Etre en mesure de planifier la réalisation de son EPRD

Programme :

1. C'est quoi un EPRD ? Quelles sont les conséquences financières et tarifaires pour mon établissement ?

- Tarification à la ressource : renversement de logique financière déterminé par le niveau des soins requis
- Les indicateurs départementaux de référence et les écarts avec votre activité
- Les nouvelles règles concernant de calcul des tarifs (convergence tarifaire)

Cas pratique / Echanges autour d'un cas concret (fil conducteur)

2. Analyse financière

- Les nouvelles modalités de suivi et de gestion financière
- La Capacité d'autofinancement (CAF) : définition et rôle central dans l'EPRD
- La CAF et son lien avec les tableaux de financement
- Le bilan financier, FRI, FRE, BFR, TRESORERIE,
- Le plan pluriannuel d'investissement
- Les indicateurs de pilotage financiers essentiels

3. L'EPRD en pratique : Remplir un EPRD et un Relevé Infra Annuel (RIA)

- Les informations préalables à collecter
- Exercices pratiques (CAF, bilan financier, lecture des indicateurs, rôle d'alerte)
- Impacts et évolutions pour les directions d'établissements
- Les changements sur le rapport budgétaire et financier
- Les grands principes (doctrine) à retenir pour l'application de cette réforme au sein de votre Association

Cas pratique / Echanges autour d'un cas concret (fil conducteur) ou à partir de comptes annuels préalablement communiqués par les participants : analyser la situation financière de départ d'un établissement, calcul de CAF, construction d'un EPRD et d'un tableau de financement prévisionnel / PGFP

Intervenants :

Sylvain TRAMOY, expert-comptable et commissaire au compte spécialisé en comptabilité associative du secteur social et médico-social.

Dates :

A convenir avec la structure

Durée :

2 journées (14 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarif adhérent (net de taxe) :

Cout pédagogique : **2 600 €**

Déplacement et hébergement : **sur devis**

► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Tous professionnels amenés à communiquer avec les personnes accompagnées et bénévoles de l'association.
Aucun prérequis spécifique.

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques et méthodologiques
Echanges autour de cas concrets.
Support de vidéo projection qui sera transmis aux participants sous format numérique

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20
06.30.16.45.94

Suite ➡

Maitriser et mettre en pratique l'EPRD, l'outil financier du CPOM

Programme (suite) :

4. Comprendre la logique de l'EPRD et en mesurer ses incidences

- Rappel du principe et règles de l'EPRD : focus sur la dimension financière
- Présentation du contenu précis de l'ensemble des documents composant l'EPRD
- Les spécificités propres au secteur médico-social et par catégories d'établissement
- La maîtrise de la situation financière de départ : une étape clé dans l'élaboration de l'EPRD et du plan pluriannuel de financement PPF

Cas pratique : construire le bilan financier d'un ESMS

5. Maîtriser les nouvelles modalités de calculs et de gestion financière pour le pilotage de votre établissement

- Assimiler la nouvelle affectation du résultat pour les EHPAD et les autres ESMS. Identifier les indicateurs de bonne gestion
- La Capacité d'autofinancement (CAF) : maîtriser cette notion et son place centrale au sein de l'EPRD
Le lien entre la CAF et les dettes financières
- Les tableaux de financement prévisionnels : modalités d'élaboration et stratégie financière
- Cerner les notions d'apport ou de prélèvement sur le fond de roulement. Jusqu'où aller ?
- Construire l'EPRD cohérent en partant de la situation financière de départ
- Pratiquer les nouveaux dispositifs du plan pluriannuel de financement (PPF) : modalités de financement et d'amortissements, traitement des surcoûts, etc.
- Elaborer un PPF : les prérequis, les impacts des nouvelles dispositions, méthodologie de construction
- Maîtriser la nouvelle présentation des comptes d'emploi et du compte de résultat prévisionnel (CRP et CRPP)

Cas pratique : monter un EPRD complet et cohérent en maîtrisant chaque étape.

Intervenants :

Sylvain TRAMOY, expert-comptable et commissaire au compte spécialisé en comptabilité associative du secteur social et médico-social.

Dates :

A convenir avec la structure

Durée :

2 journées (14 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarif adhérent (net de taxe) :

Coût pédagogique : **2 600 €**
 Déplacement et hébergement : **sur devis**
 ► Tarifs non-adhérents, nous consulter.

Public et prérequis :

Tous professionnels amenés à communiquer avec les personnes accompagnées et bénévoles de l'association.
 Aucun prérequis spécifique.

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques et méthodologiques
 Echanges autour de cas concrets.
 Support de vidéo projection qui sera transmis aux participants sous format numérique

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
 Evaluation à chaud
 Evaluation à froid et d'impact
 Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de la formation :

Emargement par demi-journée
 Attestations individuelles de formation
 Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
 Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
 formation@uriopss-bfc.fr
 03.80.68.47.20
 06.30.16.45.94

MAITRISER LES SPECIFICITES COMPTABLES ET FINANCIERES DANS LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ESMS

Objectifs :

- Comprendre les spécificités de l'instruction comptable M 22 bis, du plan comptable des associations et de sa réforme et du contexte de la comptable pour l'association
- Sensibiliser aux finalités de la comptabilité, aux règles d'or de la comptabilité, à certaines règles de contrôle internes, aux principes comptables,
- Voir le lien entre tous les comptables, comprendre ce que font les uns et les autres et que tout s'insère dans une organisation globale,
- S'organiser pour répondre à ces obligations différentes.

Programme :

1. Contexte légal et environnemental de l'association en tant que gestionnaire D'ESSMS et de dispositifs :

- L'environnement, les ATC, dotations globales vs subventions, dispositifs
- Organismes gestionnaires / établissements : la différence
- Les réglementations comptables applicables (ANC 2018-06, 2019-04 et M22 bis).

2. Principes et règles d'or de la comptabilité générale

- Comptabilité trésorerie, engagement, analytique, administrative,
- De la pièce justificative au comptes annuels (PJ, journal, GL, balance, ...)
- Le lettrage des comptes
- Un point sur les comptes comptables
- Processus d'arrêté des comptes (les écritures d'inventaires, ...)
- Les contrôles de comptes (antériorités, périodicités, ...)

3. Focus sur certains comptes

- Les investissements : composants, amortissement, provisions réglementées, amortissement dérogatoire,
- Stocks, Comptes de liaison,
- Et, sans détailler : provisions, provisions réglementées, fonds dédiés, Ecritures de salaires
- Les opérations particulières de la comptabilité associative

4. L'analyse financière :

- La structure du bilan et du compte de résultat, comprendre les interactions entre les comptes, ...

Intervenant :

Sylvain TRAMOY :
Expert-comptable spécialisé en comptabilité associative du secteur social et médico-social, Cabinet AEC.

Dates proposées :

A convenir avec la structure

Durée :

2 jours (14 heures)

Lieu :

En intra, dans vos locaux

Tarifs : (net de taxe)

Cout pédagogique : **2 600 €**
Déplacement et hébergement : **sur devis**
-> frais annexes estimatifs maximums, facturés au réel.

Public et prérequis :

Comptables de la structure
Pas de prérequis spécifique

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ; Etude de cas concrets avec les participants ; Remise aux stagiaires des supports pédagogiques et d'un dossier documentaire.
Vidéoprojection

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation des objectifs en amont de la formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid et d'impact
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de l'action de formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation
Certificat de réalisation

Accessibilité :

Stagiaires porteurs d'un handicap, nous contacter pour vérifier la possibilité d'adapter les contenus.
Délais d'accès, de 2 à 6 mois en moyenne.

Votre référent formation :

Laurent DUBOIS
formation@uriopss-bfc.fr
03.80.68.47.20
06.30.16.45.94